



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2012 A 17H30 A MARTINVAST

8 rue des Vindits – 50130 Cherbourg-Octeville
Tél : 02 33 40 27 61 – Fax : 02 33 53 13 21

Compte-rendu de la réunion

Etaient présents:

- CC de la Côte des Isles : M. Edouard MABIRE, Mme Geneviève FLAMBARD
- CC de la Vallée de l'Ouve : M. André BILLY, Mme Louissette LEPETIT
- CC de Douve et Divette : Mme Brigitte LESOIF, M. Philippe LAMORT
- CC de Ste Mère Eglise : M. Michel MARGUERIE
- CC du Val de Saire : M. Guy LECHEVALIER, M. Denis RUEL
- CC des Pieux : M. Maurice CADO, M. Patrice LECESNE, M. Jacques CAPELLE
- CC de St Pierre Eglise : M. Anthony MOUCHEL, M. Bernard LETRECHER
- CC de la Hague : M. CHEVEREAU, M. Jacques HAMELIN, M. Martial MAIGNAN
- Mme Armelle CAU (trésorière)

Etaient excusés : M. Rémy MARIE, M. Jean-Jacques BREGUET, M. Denis QUILBE, M. Serge FEUARDENT.

Secrétaire de séance : M. Gérard CHEVEREAU

Le quorum est atteint, la Presse invitée est présente.
Le Président déclare la séance ouverte.

Information - communication :

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 26 novembre 2011

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2011.

- Information sur la semaine du développement durable. : (1er au 7 avril 2012)

Les ambassadeurs du tri voudraient intervenir en déchetterie pendant cette semaine, afin de sensibiliser les usagers : à la dangerosité des produits spéciaux, à la nécessité de les traiter à part, de ne pas les déverser dans les éviers, ni les mettre à la poubelle. Cela intervient en même temps que l'application, mi-2012, du décret qui est sorti concernant la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) sur les Déchets Dangereux Spéciaux (DDS).

- Mises au point du marché déchetterie 2011-004 : Lots 1, 2 et 3

La Communauté de communes des Pieux (CCP) souhaitait 4 bennes supplémentaires. En effet, 2 bennes vont partir à la ferraille car elles représentent un danger. 2 autres bennes sont nécessaires, afin de libérer 2 bennes dont la CC est propriétaire pour la mise en place de la collecte sélective en porte à porte dans les administrations. Par ailleurs, les Communautés de communes de Sainte Mère Eglise, Côte des Isles, Saint-Pierre, Douve et Divette ont modifié le nombre et/ou le volume des bennes en location.

Délibération n° 2012 02 178 – Orientations budgétaires 2012

Le Président soumet les orientations budgétaires 2011 à l'assemblée.
Après en avoir débattu

Le comité syndical prend acte.

Délibération n° 2012 02 179 – Compte rendu de délégation de signature du président : Convention de dématérialisation des actes administratifs

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de dématérialisation, et à engager une procédure de consultation pour le choix de la plateforme de télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Délibération n° 2012 02 180 - Compte rendu de délégation de signature du président : Reconduction de la convention pompage des huiles usagées noires société SNRL

Après en avoir délibéré.

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention avec la société SNRL.

Délibération n° 2012 02 181 – Dédommagement de sinistre à la société VEOLIA : Convention avec la CC de la Hague

Après lecture du projet de convention,

Et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention avec la CC de la Hague, suite à un sinistre de bennes.

Délibération n° 2012 02 182 – Marché CT 001-2011 Lot 3 : avenant 1 Société SPHERE

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant qui prend en compte un nouveau point de collecte pour la société SPHERE.

Délibération n° 2012 02 183 – Marché CT 2011-004 Lot 1 : avenant 1 société GDE

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant avec la société GDE, afin de prendre en compte, pour des raisons techniques, la mise en place de nouvelles bennes non répertoriées dans le bordereau de prix.

**Délibération n° 2012 02 184 – Marché CT 2011-004 Lot 2 : avenant 1
société VEOLIA**

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant avec la société VEOLIA, afin de prendre en compte, pour des raisons techniques, la mise en place de nouvelles bennes non répertoriées dans le bordereau de prix.

**Délibération n° 2012 02 185 – Marché CT 2008-003 Lots 3, 8, 9, 11, 13, 15 et 16 :
avenants**

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, valide les pourcentages de réévaluation de quantités des lots du marché CT 2008-003 et autorise le président à signer les avenants avec les sociétés titulaires de chacun de ces lots.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H30.

Le Secrétaire de séance,

Gérard CHEVEREAU

Le Président,

Edouard MABIRE